

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Délibération
n°2026-24/02-010

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

Présents : 21
Procurations : 5
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 5

**Création
d'emploi
permanent pour
un poste de
médiateur-
animateur
scientifique à la
Maison Garonne**

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	
Isabelle COUZINIÉ	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Katy BAJOUÉ	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES	Evgenia LOPEZ	
Valérie LOURDE		Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		Sandy SARROLA

Absents ayant donné procuration : Ouadie HRITANE à Raymond DEFIS, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Madame Mathilde RIVIERE à Monsieur Thierry COSTES, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC.

Absent(s) : Anne-Marie MONTHUS

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que la délibération précise le ou les grades correspondants ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant le projet de développement et de structuration des actions scientifiques, culturelles et environnementales portées par la Maison Garonne ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un médiateur-animateur de la Maison Garonne afin d'assurer la conception, la mise en œuvre et le pilotage d'un projet culturel et scientifique structuré autour des thématiques de la biodiversité, de l'environnement et du développement durable ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services municipaux et de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De créer un emploi permanent à temps complet relevant de la filière culturelle, sur les cadres d'emplois suivants :
 - Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques : pouvant être occupé sur les grades d'assistant de conservation principal de 1^{er} et 2^{ème} classe, assistant de conservation,
 - Adjoint territorial du patrimoine territorial : pouvant être occupé sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{er} et 2^{ème} classe, adjoint territorial du patrimoine.
- D'indiquer qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire, compte tenu de la technicité des fonctions liées au poste que possèdent outre des fonctionnaires des salariés du privé, il pourrait être fait appel à un agent contractuel, ayant une expérience dans ce domaine, et qui serait rémunéré sur la base d'un échelon de l'échelle indiciaire d'un grade des cadres d'emplois précités,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS